



COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (D.S.E.P)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la 1^{ère} année de Licence Administration Economique et Sociale est ainsi constitué pour le **Semestre 1** de l'année universitaire **2023-2024** :

Présidente : Emmanuelle JUEN

Membres :

Valérie ASENSIO	Quentin GENELOT
Yann BABOUHOT	Valentine GIRARD
Danièle BEDERT	Chloé JOANNIER
Nathalie BESOMBES-PETIT	Stéphane KOTOVTCHIKHINE
Sonia BODROUX	Massaër MARONE
Margaux BOUAZIZ	Florence MONNIER
Samir CHADLI	Hans MOUKAGNI
Frédéric COULON	Débora OBIANG
Oscar FERREIRA	David PINCZON
Christian GAMALEU-KAMENI	Marie-Véronique ROBARDET
Coralie GAUCHEROT	Alexandre VIGNAUD

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 25 Octobre 2023

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ